



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260123-DC2026_02-CC



Décision du Maire n° DC2026-02

Vendredi 23 Janvier 2026

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT AU CONTRAT AUPRES DE API RESTAURATION

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la décision n° DC2025-18 du 22 septembre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 - De signer un avenant prolongeant la durée du contrat prestations livraison de repas souscrit avec la société API Restauration. Cette prolongation porte sur la période du 2 février 2026 au 6 février 2026 inclus pour le restaurant scolaire de l'école Gustave Eiffel afin d'assurer le repas des élèves et des enseignants à l'école sur cette période.

ARTICLE 2 - Les autres articles de la décision n° DC2025-18 restent inchangés.

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,


Alain TABONE